

## CONDITIONS GENERALES

### LOCATION de MOBILE HOME OU D'EMPLACEMENT

1. Le contrat de réservation est nominatif, il ne peut être cédé à une tierce personne. Seule une personne majeure peut effectuer une réservation. En aucun cas des mineurs non accompagnés ne seront acceptés sur un emplacement ou en location.
2. La réservation ne devient définitive et acceptée uniquement à réception de notre confirmation par écrit.
3. L'arrivée dans les locatifs se fait à partir de 16 heures et le départ avant 10 heures, une fois l'état des lieux effectué par un membre de la direction. L'arrivée pour les emplacements se fait à partir de 14 heures et le départ avant 12 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire d'informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redisposer de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée.
4. Le solde du séjour est à régler le jour de l'arrivée. Les cautions, versées à l'arrivée seront restituées soit le jour du départ (si l'état des lieux a été fait le jour même) ou sous huit jours, après déduction des détériorations et manquements (un chèque de caution de 240€ pour le locatif et de 90 € pour le nettoyage). Le nettoyage est à la charge du locataire, en fin de séjour la location doit être restituée dans l'état où elle a été trouvée. En cas contraire, la caution de 90 € sera retenue.
5. Aucune location n'est équipée de draps, ni de taies d'oreillers.
6. Par précaution, pour les emplacements loués avec électricité, se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
7. Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée, l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant total de votre séjour vous sera demandé.  
En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, excepté en cas de maladie ou de décès. Un certificat sera alors demandé. Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel ainsi que leur responsabilité civile
8. Les animaux doivent être à jour de vaccination, tenus en laisse et ne pas perturber le voisinage. Un seul animal de petite taille sera accepté par hébergement. Les propriétaires se doivent de ramasser leurs déjections.
9. La responsabilité du camping au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :
  - \* de vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à votre séjour
  - \* nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes, . . .)
  - \* panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping. Les mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la piscine, peuvent s'avérer nécessaires, par respect des normes de sécurité ou de travaux d'entretiens périodiques.
10. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal, seul compétent en cas de litige.

***Chers clients, ces précisions sont nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que votre prochain séjour au Camping Le Pressoir, soit le plus agréable possible.***